



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION
ET DE L'ORGANISATION DES SOINS

Paris, le 01 MAR 2010

Sous-direction de l'Organisation des Soins
Bureau de l'Organisation de l'Offre Régionale des Soins
Et des Populations Spécifiques – O2
Chantal Vuldy
Tél. : 01 40 56 62.63

00133

Monsieur le contrôleur général,

Par lettre du 16 novembre 2009, vous avez transmis à Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la santé et des sports, le rapport de la visite que vous avez effectuée du 24 au 26 mars 2009, au centre de détention de Joux-la-Ville (Yonne).

Vous souhaitez recueillir ses observations sur certains points relatifs au domaine de la santé et de l'organisation des soins dans cet établissement.

En complément des éléments de réponse que vous a apportés le centre hospitalier spécialisé (CHS) de l'Yonne, je vous prie de trouver en annexe jointe une note technique permettant de souligner les évolutions locales attendues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le contrôleur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous.

Annie PODEUR

Directrice de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS CEDEX 19

Ministère de la Santé et des Sports

NOTE TECHNIQUE
à l'attention de M. Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté

:- :- :- :- :- :-

Votre note porte sur la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel au centre de détention de Joux-la-Ville (Yonne) et insiste plus particulièrement sur deux points ayant donné lieu à des observations des contrôleurs à l'occasion de leur visite : la formation des personnels soignants amenés à mettre en place des activités thérapeutiques à destination de cette population et la réduction des délais d'attente pour faire bénéficier les auteurs d'infraction à caractère sexuel d'un suivi psychologique.

Votre analyse appelle de notre part plusieurs observations.

Il convient tout d'abord de rappeler que le centre de détention de Joux-la-Ville est situé dans le département de l'Yonne, à 45 minutes d'Auxerre et à 1h 30 de Dijon. Le département de l'Yonne compte 351 414 habitants avec une situation défavorable de la démographie médicale, notamment en psychiatrie : ainsi le centre hospitalier spécialisé (CHS) de l'Yonne à Auxerre dispose de 7 postes de praticiens hospitaliers vacants, dont un à temps partiel.

Ce centre de détention a été identifié par le Ministère de la justice comme l'un des établissements pénitentiaires accueillant de façon privilégiée des détenus auteurs d'infraction à caractère sexuel. Il a donc été demandé au Ministère de la santé de proposer une organisation des soins permettant de répondre aux besoins de prise en charge. Des crédits d'un montant de 500 000€ ont été délégués à la région dans cette perspective, en application du plan de lutte contre la récidive.

A la demande de la DRASS de Bourgogne, les CHS de l'Yonne et de la Côte d'Or ont répondu de façon conjointe à l'appel à projet national concernant la mise en place d'équipes mobiles pour la prise en charge de détenus auteurs d'infractions sexuelles.

Parallèlement, le CHS de la Côte d'Or a été retenu pour la mise en place d'un Centre Régional de Ressources pour les Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS).

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les deux CHS pour finaliser la mise en place de cette équipe mobile appelée à renforcer les moyens déjà existants.

Un projet d'organisation globale a été demandé aux deux établissements, les principes de celle-ci reposant sur un recrutement des psychologues, IDE, secrétaire et cadre de santé, par le CHS de l'Yonne, et du psychiatre, par le CHS de la Côte d'Or.

Il avait été évoqué la possibilité de faire porter le temps de psychiatre par plusieurs psychiatres du CHS de l'Yonne, mais ceci ne répondant pas aux attentes de l'équipe soignante et n'étant pas efficient en termes de supervision et de coordination, cette solution n'a pas été retenue.

Les grandes lignes du projet ont été présentées à la Commission Santé Justice qui s'est tenue fin novembre 2009.

Sa mise en œuvre va permettre de réduire les temps d'accès à un suivi psychologique pour les auteurs d'infraction à caractère sexuel et de mettre en place des groupes collectifs animés par les psychologues.

Si en termes de perspectives, le recrutement des psychologues et infirmiers de l'équipe mobile ne pose pas de difficultés, une formation préalable à leur prise de poste étant prévue, force est de constater que le point d'achoppement reste malgré tout le recrutement du psychiatre, rendu difficile tant par la démographie médicale que par la situation géographique de l'établissement.

La Directrice de l'hospitalisation
et de l'Organisation des Soins



Annie PODEUR